

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 03 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès - BAZIN Christian - LHOPITAL Stéphanie - CHARLOT Christophe - PEYNAUD Joëlle - THIEFFRY Gaëtane - MILLES Yoann - BARBIER Sébastien - GERSTER Adrien - DUMORTIER Marilyne - DECAMBRON Charlotte - BORIE Anne-Sophie - MONIER Aurélien - ANTONIALI Guillaume

Était absente : DENIZET Victoire
Secrétaire de séance : MONIER Aurélien

D/2026-041

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique « chaufferies-bois » 2025

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2025 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CFU) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Elle ajoute enfin que ce CFU a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois (composé d'élus et des représentants des bénéficiaires du service) le 27 janvier 2026.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BAZIN Christian, doyen, délibère sur le compte financier unique « chaufferies-bois » de l'exercice 2025 dressé par Madame Agnès NELIAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,




- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnatrice pour l'année 2025, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances des chaufferies bois en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2025,

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés,**PROPOSE et FIXE** comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2025	Titres émis en 2025	Résultats 2025	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 3 468,37 €	173 810,49	167 164,44	Déficit 6 646,05 €	Déficit 3 177,68 €
Section d'investissement	Déficit 29 696,39 €	150 781,39	185 124,09	Excédent 34 342,70€	Excédent 4 646,31 €
Totaux				Excédent 27 696,65 €	Excédent 1 468,63 €

APPROUVE le Compte Financier Unique « chaufferie-bois » 2025 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Aurélien MONIER Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	--	--	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publication ou notification du : 16 AVR. 2026

Publication site internet le : 16 AVR. 2026

Affichage de la liste des délibérations le : 16 AVR. 2026